



Candidates et candidats à la présidentielle 2022, faites de l'enfance une priorité !

Créez un ministère dédié à l'enfance et à la jeunesse.

À quelques jours de la Journée internationale des Droits de l'enfant (20 Novembre), les 24 organisations et collectifs membres de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! » interpellent les candidat·e·s à l'élection présidentielle pour enfin faire de l'enfance une priorité ; en commençant par doter la France d'un ministère dédié à l'Enfance et à la Jeunesse.

Fortes de leurs expériences concernant les politiques de l'enfance et de la jeunesse, les 24 organisations réunies au sein de la Dynamique « De la Convention Aux Actes ! » appellent les candidat·e·s à l'élection présidentielle à s'engager sur la création d'un ministère dédié à l'Enfance et à la Jeunesse. Un tel ministère faciliterait l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques plus efficaces en faveur des enfants et des jeunes en sortant de la logique de « silo » actuelle ; et leur accordant ainsi davantage d'importance et de visibilité.

Si la cause des enfants et des jeunes mobilise et suscite un intérêt croissant auprès de l'opinion publique, les enjeux qui y sont liés demeurent insuffisamment considérés par les pouvoirs publics. Certes, la nomination d'un secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance sont des avancées significatives. Elles restent néanmoins insuffisantes pour faire face efficacement aux nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les enfants (violences physiques et morales, pauvreté, mal-logement, handicap, manque d'accès aux soins, difficultés scolaires, etc.) et au manque d'effectivité de leurs droits. Ainsi, un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France, soit près de trois millions d'enfants. Une étude de l'INSEE de 2018 montre que les moins de 3 ans et les 15-18 ans sont les plus touchés par la pauvreté. Malgré les politiques publiques déployées depuis plusieurs années, ce chiffre n'a pas baissé depuis dix ans ; alors que les conséquences de la crise sanitaire risquent d'aggraver ces situations et de faire basculer de nouvelles familles dans la précarité.

Pour les membres de la Dynamique « De La Convention Aux Actes ! », seule une approche globale et pluridimensionnelle de la situation des enfants et des jeunes permettra la mise en place d'une véritable stratégie de l'enfance et de la jeunesse ainsi qu'une participation active des enfants et des jeunes à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. Les organisations membres de la Dynamique ont d'ailleurs travaillé cette année sur ces enjeux et en ont tiré des propositions concrètes à destination des pouvoirs publics. Celles-ci sont aujourd'hui rassemblées dans un document intitulé « Un pas de plus vers les droits de l'enfant ?, l'Observatoire 2021 de la Dynamique « De la Convention Aux Actes ! » » centré sur les enjeux de gouvernance et de participation.

Qui sommes-nous ?

Depuis 2019, date des 30 ans de l'adoption de la Convention Relative aux Droits de l'enfant, les organisations et collectifs membres de la Dynamique « De la Convention Aux Actes ! » se sont réunis pour alerter quant à la situation des droits de l'enfant en France et dans le monde. Elles portent ensemble auprès des pouvoirs publics français des messages de sensibilisation et des recommandations pour obtenir une meilleure effectivité des droits au niveau national et dans la politique de coopération internationale de la France. Après la remise de 12 actes (soit 69 propositions en France et à l'international) aux décideurs politiques en 2019, la Dynamique a publié en 2020 « Un an de plus sans garantie pour les droits de l'enfant », un observatoire dans lequel elle alertait sur les conséquences dramatiques de la Covid 19 sur les droits de l'enfant. Cette année, notre collectif a poursuivi ses travaux et l'Observatoire 2021 "Un pas de plus vers les droits de l'enfant ?" regroupe des propositions concernant deux enjeux majeurs : la gouvernance et la participation.

En savoir plus : <https://www.delaconventionauxactes.org/>

DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR :



AVEC LA PARTICIPATION DE :



Contacts presse :

- Florine Pruchon, Coordinatrice de la Dynamique – Responsable plaidoyer à SOS Villages d'Enfants France – fpruchon@sosve.org – 06 63 04 19 74
- Paul De Ryck, co-référent du groupe plaidoyer de la Dynamique - Chargé de missions Pôle Actions France à France Parrainages - paul.deryck@france-parrainages.org - 06 42 98 14 52
- Sophie Lasbleis, APF France handicap - sophie.lasbleis@apf.asso.fr - 06 89 74 97 37